

# La lettre d'information trimestrielle

# Chuelles

N° 15 - Février 2018

## Dates à retenir

### Mardi 27 février

Assemblée Générale  
La Rencontre Gâtinaise

### Samedi 3 et dimanche 4 mars

Théâtre « Chuelles en scène »

### Dimanche 18 mars

Repas annuel - Amicale des Anciens Elèves

### Dimanches 18 et 25 mars

Elections législatives

### Samedi 31 mars

Carnaval à la Selle-en-Hermoy - Une pour 4

### Samedi 14 avril

Après-midi contes  
Les Giberniots / La Bibliothèque

### Dimanche 15 avril

Troc aux plants

### Samedi 21 avril

Soirée Cabaret - Amicale des Anciens Elèves

## Rentrée scolaire

Les inscriptions pour la rentrée scolaire des enfants nés en 2015 seront reçues à la Mairie de Chuelles jusqu'au 24 février 2018.

Documents à apporter : livret de famille, quittance de domicile, carnet de santé de l'enfant et éventuellement jugement de divorce ou de séparation.

## Accueil de loisirs 2018

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) a pris la compétence en matière d'accueil de loisirs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En temps voulu, des informations seront communiquées en mairie pour la procédure d'inscription.

## Vous avez 16 ans cette année ?

Dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, vous devez venir vous faire recenser à la mairie munis de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. Cette démarche obligatoire facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette préparation donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

## PACS (pacte civil de solidarité)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les mairies peuvent enregistrer les déclarations conjointes de Pacs. Si vous souhaitez conclure un Pacs veuillez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Les documents qui vous seront demandés sont :

- Une preuve de votre identité (Copie de la carte nationale d'identité, d'un passeport ou tous autres documents officiels délivrés par une autorité publique en cours de validité).
- Un extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois
- Une attestation sur l'honneur de résidence commune (cerfa 15725)
- Une attestation sur l'honneur de l'absence de lien de parenté ou d'alliance (cerfa 15725 ou modèle personnalisé)
- Une déclaration conjointe de conclusion de PACS (cerfa 15725)
- Une convention de PACS (cerfa 15726 ou modèle personnalisable)

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

## Numérotation des hameaux

Le Conseil Municipal a décidé de numéroter toutes les habitations des hameaux actuellement dépourvues d'identifications précises. Une commission est en charge de définir les numéros.

Pour leur mise en place, des plaques signalétiques seront remises aux administrés concernés.

A l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918, nous recherchons des couturières et couturiers bénévoles pour la création de costumes de spectacle.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter le secrétariat de mairie.

## APPLI MOBILE



Avec l'appli Ameli vous pouvez entre autres :

- Accéder à tous vos remboursements de santé et consulter leur détail ;
- Rechercher un paiement sur les 6 derniers mois
- Télécharger vos attestations de droits, d'indemnités journalières...
- Commander une carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par le Conseil Départemental du Loiret, Médialys construit depuis plusieurs années un réseau départemental de télécommunications.

Ouverte à l'ensemble des Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet, cette infrastructure importante pour l'aménagement et l'attractivité du département, permet de collecter les centraux téléphoniques du territoire pour apporter des offres de services dégroupés aux Loirétains.

Le central téléphonique de CHUELLES, initialement relié au réseau Medialys par un faisceau hertzien, vient d'être raccordé en fibre optique. Ceci va permettre au Fournisseur d'Accès à Internet SFR, client du réseau Medialys, de commercialiser désormais des offres de dégroupage de type TRIPLE PLAY (Téléphone, Internet, TV), incluant les offres de télévision sur ADSL.

Les particuliers et professionnels de la commune de CHUELLES reliés à ce central téléphonique peuvent donc, dès à présent, bénéficier d'une offre d'accès haut débit plus riche, plus performante et plus compétitive.



## **Un « accord historique » pour améliorer le réseau mobile 3G et 4G**

Après six mois de négociations avec l'Etat, les quatre opérateurs de téléphonie mobile - Bouygues Telecom, Orange, SFR, Free - ont accepté de déboursier 3 milliards d'euros pour en finir avec les « zones blanches » en France.

Dans cet accord, les 4 opérateurs se sont engagés à fournir un bon débit dans les deux ans pour les habitants de toutes les communes, et le haut débit dans les cinq ans maximum.

Les éléments de principe sont actés mais la mise en forme n'est pas encore définie, comme les modalités d'inscription des communes concernées. Un « guichet unique remodelé » devrait être la solution (dixit Préfecture du Loiret).

Pour ce qui concerne la commune de CHUELLES, la Mairie n'a pas attendu et a pris contact avec la Responsable d'Orange Collectivités du département du Loiret. A la suite de cette démarche, la commune a été inscrite auprès des services techniques d'Orange, pour prendre date.

Cependant, à réception des modalités définitives d'inscription, la Mairie établira un dossier complet et le transmettra au(x) service(s) concerné(s) dans les meilleurs délais, pour suite à donner.

L'avancement de ce dossier « réseau mobile 3G/4G » fera l'objet d'une information régulière de la Mairie.

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat (PLUi-H) en décembre 2017. Ce travail a été confié au Bureau d'Etudes CDHU.

Les représentants de ce bureau d'études seront amenés à circuler sur l'ensemble des communes, dans le but d'en réaliser un état des lieux et d'affiner leur connaissance du territoire.

Ils envisagent, entre autres, de photographier les éléments bâtis et non bâtis, ainsi que les personnes dans les lieux publics, dans la limite du droit à l'image. Ils pourront également solliciter les habitants, ainsi que les autorités et collectivités locales.

Pour toutes questions à ce propos, vous pouvez contacter Anthony MAUVÉ, responsable du service urbanisme et habitat à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne : 02.38.28.07.06 – [urbanisme@3cbo.fr](mailto:urbanisme@3cbo.fr)

Vous remerciant par avance pour l'accueil que vous leur réserverez.